

APBDA

1^{er} Festival International de la Bande Dessinée et de l'image d'Erevan 3 - 4 - 5 octobre 2008

Règlement du “ Concours de l'affiche de Badgerabadoum 2008 ”

parrainé par
le Ministère de la Culture de la République d'Arménie
et
l'Ambassade de France en Arménie

Art.1 : L'Association pour la Promotion de la Bande Dessinée en Arménie (APBDA) située : 492, avenue de Navarre – 16000 Angoulême – France - organise un concours intitulé “ Concours de l'affiche de Badgerabadoum 2008 ” débutant le **3 mars 2008** et dont la date limite de participation est fixée au **30 avril 2008**, cachet de la poste faisant foi.

Art. 2 : Ce concours est gratuit, ouvert aux **illustrateurs, peintre, dessinateurs, créateurs de bande dessinée de la République d'Arménie, âgés de 17 ans au moins.**

Art. 3 : Les participants doivent envoyer, comme précisé ci-après, une image qui sera utilisée comme visuel des affiches et plaquettes du premier **Festival International de la Bande Dessinée et de l'image d'Erevan** qui aura lieu en octobre 2008, en une **illustration originale** (les sorties imprimante sont considérées comme original), en noir et blanc ou en couleurs. Le thème est libre mais doit toutefois être fondé sur l'univers de la bande dessinée. Tous les styles et tous les genres sont autorisés, sous réserve du respect de l'ordre public et des bonnes mœurs.

Art. 4 : Le format du support-papier est **obligatoirement un format A3** (29,7 x 42 cm maximum), à la **française** (format vertical). L'envoi des illustrations devra être accompagné d'un curriculum vitae. L'ensemble doit être impérativement **expédié à plat** (et non en rouleau) par voie postale ou déposé à L'Ambassade de France au plus tard le 30 avril 2008. Tout autre mode de participation est exclu. Le nom, le prénom, l'adresse et le numéro de téléphone du participant doivent figurer au dos de chaque illustration. Les envois sont à effectuer à l'adresse suivante :

Festival International de la Bande Dessinée et de l'image d'Erevan
“ Concours de l'affiche de Badgerabadoum 2008 ”

L'Ambassade de France
8 rue Grégor Loussavoritch - 0015 Erevan

Art. 5 : Il ne sera pas accusé réception des travaux et il ne pourra être répondu à aucun courrier relatif au concours.

Art. 6 : Le Jury, composé de professionnels de l'image, un représentant de l'APBDA, un représentant du Ministère de la Culture arménien et un représentant du service culturel de l'Ambassade de France, sélectionnera les 5 meilleures illustrations qui feront l'objet d'une exposition intitulée “ Sélectionnés du Concours de l'affiche de Badgerabadoum 2008 ”, lors du festival. Ce jury élira **trois lauréats**. (la date prévue de déclaration des lauréats est entre le 9 mai et 12 mai 2008 et sera précisée ultérieurement). L'examen des dossiers et la délibération auront lieu à Erevan.

Art. 7 : Les récompenses

- L'APBDA attribuera **une bourse de**
 - 250 euros au premier lauréat du "Concours de l'affiche de Badgerabadoum 2008"
 - 75 euros au deuxième
 - 50 euros au troisièmeLes montants des bourses seront réglés avant le 31 octobre 2008 par le **Festival International de la Bande Dessinée et de l'image d'Erevan**.
- Le “**Ministère de la Culture**” partenaire du festival, attribuera un certificat officiel aux trois lauréats.
- L'Ambassade de France également partenaire du festival attribuera **un lot de 3 albums BD à chaque lauréat.**

APBDA

Art. 8 : Les illustrations des trois lauréats deviendront propriétés de **Festival International de la Bande Dessinée et de l'Image d'Erevan**. Les illustrations des auteurs n'ayant pas été sélectionnés seront mises à leur disposition pendant le festival. L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas de perte, détérioration ou vol des illustrations.

Art. 9 : *Le Festival* se réserve la possibilité d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent concours si les circonstances l'exigent ou en cas de force majeure. **Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.**

Art. 10 : *Le Festival* pourra utiliser les travaux des trois lauréats pour illustrer les affiches, plaquettes, programmes, etc. et plus généralement dans toutes les publications relatives au festival. *Le Festival* ne pourra utiliser ultérieurement les travaux des participants (non primés) remis en vue du concours (publications, ...) qu'en vertu d'une autorisation de diffusion et d'utilisation d'une œuvre en bonne et due forme délimitant les droits et obligations de chaque partie, notamment au regard de la rémunération et de la portée de la cession des droits patrimoniaux, et dans le respect du droit moral des auteurs.

Art. 11 : Le simple fait de participer implique l'acceptation, sous toutes ses formes et sans aucune restriction du présent règlement. Le présent règlement est déposé au Ministère de la Culture de la République d'Arménie ainsi qu'à l'Ambassade de France. Le règlement est disponible, gratuitement, sur le site www.apbda.org

Festival International de la Bande Dessinée et de l'image d'Erevan

"Concours de l'affiche de Badgerabadoum 2008"

Contacts

APBDA

492, avenue de Navarre – 16000 Angoulême – France

www.apbda.org

Jean Mardikian - jean@verrazano.net

Jean Sirapian - jsirapian@gmail.com

Laurent Mélikian - lmelikian@wanadoo.fr

Tigran Mangasarian - tigran@patkerphoto.com

+ 33 662 76 90 85 (Arménie + 374 91 111 834)

+ 33 611 75 12 48

+ 374 93 820 529